



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 19 décembre 2022 à 19h00 /
2022ko abenduaren 19ko biltzarra, arratseko 19ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
13 décembre 2022 / 2022ko abenduaren 13a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Joana IRIGARAY (ek) à Gorka TABERNA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2022-83 Demandes subventions construction nouvelle école publique/ Eskola publiko berria eraikitzeko diru-laguntzen eskaerak

L'école primaire de la commune d'ASCAIN, qui avait ouvert ses portes en 1974, a dû s'adapter aux évolutions démographiques du village par un certain nombre d'aménagements. Cependant, l'établissement a atteint ses limites en termes de capacité d'accueil (locaux et espaces extérieurs exigus, mal répartis, salle restauration inadaptée à l'étage avec nécessité de 3 services, etc...).

Aussi, la commune a mené une réflexion afin de calibrer un projet de groupe scolaire en centre bourg sur un foncier ciblé au PLU pour le développement d'un nouvel équipement (zone UE). La maîtrise foncière a été actée par ordonnance d'expropriation pour utilité publique en mars 2018 et l'indemnité définitive a été payée aux expropriés en juin 2021 après épuisement des derniers recours.

La commune a confié au CAUE64 le soin de mener une analyse programmatique en conduisant une concertation élargie avec les partenaires et parties prenantes de l'opération (enseignants, inspection académique, ATSEM...) au sein d'un COPIL créé pour ce projet. Cette première phase a permis de cadrer les besoins, d'esquisser un fonctionnement et de déterminer les cadres techniques. Par la suite, une mission d'AMO économie de la construction a été réalisée par le Bureau d'études TSA qui a permis de préfigurer une enveloppe prévisionnelle de l'opération et d'assister la commune dans les procédures de marché aboutissant à la désignation de l'équipe BHN, lauréate du concours d'architecte-maitre d'œuvre du projet en juillet 2022.

L'équipe d'architectes BHN a présenté un projet de nouvelle école, conçue en fonction des besoins des élèves, ouverte sur les nouvelles technologies, adaptée aux nouveaux usages et exigences réglementaires et répondant aux enjeux d'évolutions de la pratique d'enseignement. Le bâtiment respectera la nouvelle réglementation RE 2020 avec une construction bas carbone misant sur la diversité des modes constructifs et la mixité des matériaux. Les besoins en énergie du bâtiment seront réduits au maximum.

Ainsi, le futur groupe scolaire comportera 3 classes maternelle, 5 classes et qu'un restaurant scolaire.

Le projet dessiné par les architectes s'intègre parfaitement dans son environnement et sera en harmonie avec les bâtiments voisins. Les espaces créés seront spacieux, chaleureux et conviviaux avec l'utilisation de matériaux naturels et l'emploi de teintes chaudes et apaisantes. Les espaces de récréation, qui seront des cours végétalisées de type oasis, seront implantées entre les bâtiments.

Cette nouvelle école offrira de bonnes conditions d'accueil, de prise en charge et de confort pour les élèves, ainsi que d'excellentes conditions de travail pour les enseignants et le personnel. Elle accueillera également les enfants fréquentant l'ALSH municipal durant les vacances scolaires.

Le cout total de l'opération s'élèvera à 4 703 254 € HT (travaux et honoraires divers compris).

S'agissant d'une opération très importante pour la commune, le projet sera scindé en deux phases :

Phase 1 avec un début des travaux en 2023 : Locaux Administratifs + Maternelle + Restaurant Scolaire + l'aménagement des espaces extérieurs, abords et cours de récréation : cout de 2 867 856,10 € HT.

Phase 2 avec un début des travaux en 2024 : Locaux Communs + Élémentaire : cout de 1 835 397,90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de construction d'une nouvelle école publique pour un cout total de 4 703 254 € HT (travaux et honoraires divers compris).

SOLLICITE l'Etat pour une subvention DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et DSIL 2023 (Dotation soutien Investissement Local) à hauteur de 40 % pour la phase 1, soit 1 147 142,44 €.

SOLLICITE le Département 64 pour une subvention la plus élevée possible sur la totalité du projet.

ARRETE le plan de financement de la **phase 1** de la manière suivante :

Dépenses Phase 1 :

Locaux Administratifs + Maternelle + Restaurant Scolaire + l'aménagement des espaces extérieurs, abords et cours de récréation : 2 867 856,10 € HT

Recettes Phase 1 :

Subvention État DETR/DSIL 40 % : 1 147 142,44 €

Subvention Département Pyrénées Atlantiques 30 % : 860 356,83 €

Autofinancement communal 30 % : 860 356,83 €

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance / Eta erregistroan Auzapezak eta Idazkariak izenpetu dute.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

